

Le Saviez - vous



DENEIGEMENT

Contrairement à une idée répandue qui veut que les opérations de déneigement constituent des opérations d'entretien de la voie, le déneigement des voies communales a pour but de permettre la commodité de la circulation publique dans les rues, quais, places et voies publiques. Le déneigement relève des missions de la police municipale entendue au sens des dispositions de l'article L.2212-2-1° du CGCT. Par cette décision, les juges ont précisément défini la nature du déneigement et ajoutés que cette activité ne faisait pas partie des OBLIGATIONS d'entretien normal des voies, en application des articles L.141-8 du code de la voirie routière et L.2321-2-20° du CGCT. De ce fait, les usagers et administrés ne peuvent utilement invoquer un défaut d'entretien normal d'une voie communale pour mettre en cause la responsabilité de la commune à raison d'un refus de son maire de faire procéder au déneigement d'une voie communale. Le Maire dispose en cette matière d'un pouvoir d'appréciation et peut, sous contrôle du juge administratif, fixer des priorités en terme de déneigement des voies

ou espaces publics (CAA Nancy, 27 mai 1993), commune de Bouzonville ; Jurisprudence).

ARRETS DE NEIGE

Les maires peuvent imposer par arrêté que les immeubles dont les toits donnent sur les voies publiques ou privées soient équipés de dispositifs destinés à éviter la chute de la neige accumulée sur les toits sur la voie et parfois agir pour faire cesser le risque. Sachez que pour se prononcer sur les responsabilités encourues en cas de chute de neige d'un toit, les juges s'attachent à rechercher si un arrêté municipal est intervenu, prescrivant aux habitants de la localité de munir leurs toitures d'un système de protection contre les chutes de blocs de neige ou de dispositifs destinés à stabiliser la neige des toits (Prenez vos dispositions car la commune du Monétier les Bains a pris un arrêté dans ce sens).

Ju-Juitsu

Suite à la rencontre d'un vacancier belge Camping-cariste au Monétier les bains il y a une dizaine d'années, la police municipale de la commune depuis, s'initie au Ju-Juitsu. Ce maître venant régulièrement dans notre vallée a pu enseigner son art 2 mois par an. Felix Michaud vient d'obtenir la ceinture noire.



Bibliothèque

Des nouveautés à la bibliothèque de Monétier-les Bains Clarisse Vergnaud a remplacé Chantal Géhin qui est partie à la retraite. La bibliothèque s'agrandit, une petite salle de lecture a été aménagée. La mise en place du prêt de jeux de société. Moyennant une caution de 10 €, vous pouvez emprunter 1 à 2 jeux pendant une semaine. Vous trouverez aussi des topos de randonnées et d'escalade à consulter sur place. Un appel à bénévoles a également été lancé. Si vous aimez lire, conter ou organiser des animations, bref, que vous avez envie d'aider à la bibliothèque, n'hésitez pas à nous contacter par mail bm.monetier@cbrianconnais.fr ou par téléphone 04.92.24.57.34 aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.



Le lundi et le vendredi de 17h à 19h - le mercredi de 15h30 à 18h30.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	10h à 17h en continu
Mardi	10h à 12h & 15h à 17h
Mercredi	10h à 12h
Jeudi	10h à 12h & 15h à 17h
Vendredi	10h à 12h & 15h à 16h30

Astreinte des services techniques

(Urgences uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 42 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompier	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos - Route	04 92 24 44 44
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche - Les Eterlous	04 92 55 42 46

Mairie du Monétier les Bains

Place Novalèse
05220 Le Monétier les bains
Tel 04 92 24 40 04
Fax 04 92 24 52 18
Directeur de la publication
Anne-Marie Forgeoux
Rédaction
Mairie du Monétier les Bains
Crédit Photos
Mairie
Conception Graphique
Castier1@club.fr
Impression
Imprimerie Labouré - Embrun
Périodicité
Mensuel
Tirage
1000 exemplaires

www.monetier.com



Les Grand Bains du Monétier
Centre d'incendie et de secours

Page 2



Le Serre Che Trail Salomon
Monétier pour Tous

Page 3



Le saviez - vous ?
Bloc Note

Page 4

Bulletin
d'information
municipal

Le Monétier les Bains

N°5 - Août 2014



Editorial

Même si nos activités sont estivales, il nous faut déjà penser à la rentrée de septembre et marquer sur le calendrier la date du 13 septembre afin de d'assister à la Foire aux Bestiaux du Monétier qui chaque année prend une place prépondérante dans le dynamisme de notre commune. Si cette manifestation met en valeur notre patrimoine rural et environnemental, elle rend hommage aussi et surtout à nos éleveurs et agriculteurs qui sont sans conteste des acteurs économiques essentiels de notre commune et les principaux vecteurs des traditions pastorales. Retrouvons-nous nombreux autour de cette fête.

Le Maire Anne-Marie FORGEOUX



SERRE CHE TRAIL SALOMON

14 SEPTEMBRE 2014



Les Grand Bains du Monétier



Après un essai concluant de l'utilisation de notre ressource naturelle d'eau chaude dans des « petits bains » la collectivité en 2004 a décidée afin d'annualiser les offres touristiques, de la construction d'un centre thermo ludique appelé communément les « Grands Bains du Monétier », qui a ouvert ses portes en 2008. Depuis son ouverture cet établissement rempli parfaitement son rôle en attirant de plus en plus de clientèle. Pour l'année 2013, « Les Grands bains » ont accueilli 172 318 visiteurs contre 170 980 en 2012 pour un Chiffre d'affaires de 3 419 K€ soit une progression de 5,88 % par rapport à 2012.



Cet établissement ne coûte rien à la commune puisque l'exploitant verse chaque année d'une part, une redevance fixe d'un montant égal aux remboursements des annuités d'emprunts et d'autre part, une redevance variable basée sur un intéressement au chiffre d'affaires révisable chaque année.

Enfin, cet établissement est exploité par DSP (Délégation de Service Public) par la société Valvital pour une durée de 8 années (fin en juin 2016). Ce régime stipule que si l'ensemble du fonctionnement est du ressort de l'exploitant, les investissements restent du ressort du propriétaire donc de la commune.

Enfin, cet établissement est exploité par DSP (Délégation de Service Public) par la société Valvital pour une durée de 8 années (fin en juin 2016). Ce régime stipule que si l'ensemble du fonctionnement est du ressort de l'exploitant, les investissements restent du ressort du propriétaire donc de la commune.

Centre d'incendie et de secours de Serre Chevalier



Après des décennies installé à la place Sabbatio, le CIS (Centre d'incendie et de secours) mutualisé de la Salle et du Monétier a aménagé dans une caserne neuve construite face au village des Guibertes et a mi chemin entre les deux communes. Ce n'est pas moins de 35 Pompiers volontaires des deux communes, dont 19 du Monétier qui assurent les interventions sur l'ensemble du secteur sans parler des renforts envoyés lors des missions Régionales et Nationales.



La nouvelle caserne intercommunale construite en 2011 en partenariat avec la CCB pour un montant d'1 282 000 € a bénéficié de 946000 € de subventions. Pour sa part, la commune a participé à hauteur de 25000 € en investissement pour la réalisation du réseau d'eau.

Concernant les charges de fonctionnement, chaque année la commune du Monétier les bains reconduit le conventionnement avec le SDIS, par la mise à disposition de 5 agents municipaux et depuis 3 années elle finance pour 2/3 de son temps le poste de chef de centre, soit une dépense annuelle de 37 571,56 €, et une subvention de 1200 € versée à l'amicale pour couvrir les assurances.

UN GRAND MERCI A TOUS LES VOLONTAIRES

Le Serre Che Trail Salomon

En 2014 le circuit national de trail Salomon met le cap sur la montagne. C'est ainsi que le 14 septembre 2014, la vallée de Serre Chevalier accueillera la 1ère édition du « Serre Che Trail Salomon » parrainé par Luc Alphand. Plus de 800 compétiteurs sont attendus pour ce grand rassemblement de la course en montagne. Deux parcours sont proposés avec un départ et une arrivée au Monétier les Bains. Grand tour des Cerces : 48 km + 4000 m : parcours d'exception, le plus long et le plus exigeant via les Crêtes de Peyrolles, le grand Aréa, ...



Il présente un profil très alpin, technique et accidenté. Les coureurs passeront à quatre reprises à des altitudes supérieures à 2500 m.

Petit tour des Cerces : 27 km +1800 m : Ce parcours n'est pas un «petit» parcours. La technicité des sentiers empruntés en fait une épreuve de caractère. les coureurs profiteront d'un point de vue magique sur les glaciers des Ecrins. Point d'orgue de cette organisation : le Serre Che Trial Salomon intègre pour sa 1ère édition le circuit Salomon Skyrunner France Serie et sera la finale de ce challenge.

Pendant cette journée, seront également proposées sur l'aire d'arrivée des animations et courses pour les enfants.



UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER



Près de la moitié des électeurs a voté pour la liste « Monétier pour tous », nous vous remercions pour votre confiance et l'implication de chacun d'entre vous à ce scrutin. Pour continuer de faire vivre les idées que nous défendons, nous avons décidé de créer l'association « Monétier pour tous ». Elle est ouverte à tous et ne pourra vivre sans l'implication d'un maximum d'habitants du Monétier. N'hésitez pas à nous y rejoindre ! Notre site internet www.monetierpourtous.fr a fait peau neuve, vous y retrouver des informations fournies par les conseillers issus notre liste. Ces conseillers sont d'ailleurs à votre écoute, n'hésitez-pas à les contacter par email à l'adresse suivante: monetierpourtous@gmail.com ou à venir les rencontrer tous les premiers lundis de chaque mois de 18h à 20h, à la mairie (petite salle attenante à la salle des mariages).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SAMEDI 30 AOÛT À 11H - SALLE DU DÔME, SUIVI D'UN APÉRITIF ET D'UN REPAS (GRILLADES).

Rentrée scolaire

RAPPEL

La rentrée scolaire pour vos enfants est le Mardi 2 septembre. Les horaires cette année sont les suivants :



Le Matin : du lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
Après midi du lundi, mardi, mercredi
Après midi du jeudi

8h45/11h45
13h30/15h30
13h30/16h30

IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE SCOLAIRE À LA PAUSE MÉRIDIANNE

Coût de construction
13 millions d'euros HT

Subventions :
Europe
1 200 000 €

Etat
600 000 €

Région
3 600 000 €

Département
800 000 €

Emprunts
7 000 000 €

Autofinancement
800 000 €

35 Sapeurs pompiers

3 Officiers
9 Sous-officiers
8 Caporaux
15 Sapeurs

285 interventions en
2013

80%
secours à la personne

10%
accidents à la
circulation

10%
feux - inondations
destructions de
guêpiers